



CLCL

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Exercice 2022

clcl.bzh ·   

Table des matières

Table des acronymes	3
1. La présentation générale du service	5
1.1. Le territoire.....	5
1.2. Les missions du service d'assainissement.....	6
1.2.1. Le service public de l'assainissement.....	6
1.3. Les modes de gestion	7
1.4. Bilan annuel d'activité.....	9
1.5. Les usagers du service	11
1.6. Le patrimoine du service.....	14
1.7. La collecte des eaux usées	15
1.7.1. Le réseau de collecte	15
1.8. Le traitement des eaux usées.....	18
1.9. Les interventions et travaux sur le territoire.....	34
1.10. Démarche Développement Durable.....	35
1.11. Le service aux usagers	36
2. Le prix du service de l'assainissement.....	37
2.1. Les modalités de tarification.....	37
2.2. Le prix de l'assainissement collectif.....	38
2.2.1. La facture 120m3.....	38
2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif.....	41
2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif	41
2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif.....	43
2.3. Les éléments financiers du service.....	43
2.3.1. Les recettes	43
2.3.2. Les renouvellements	44
2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement).....	44
2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement).....	46

Table des acronymes

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CLCL : Communauté Lesneven Côte des Légendes

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

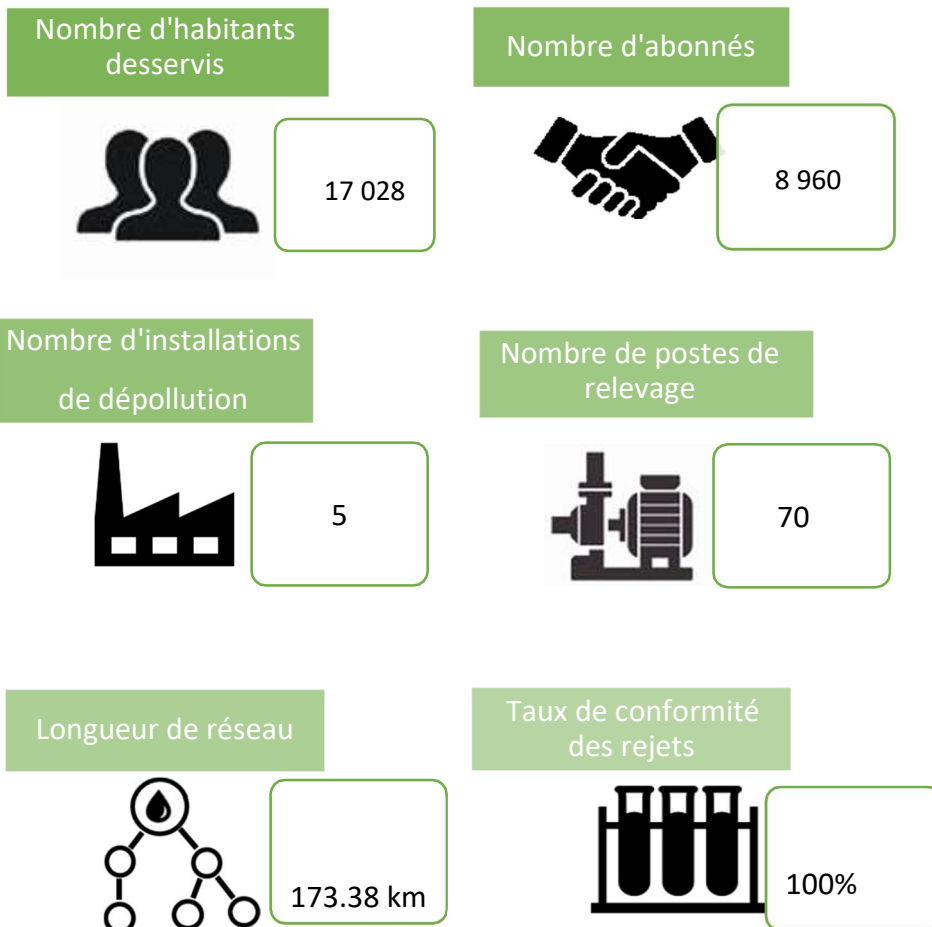
CSD : Conventions spéciales de Déversement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

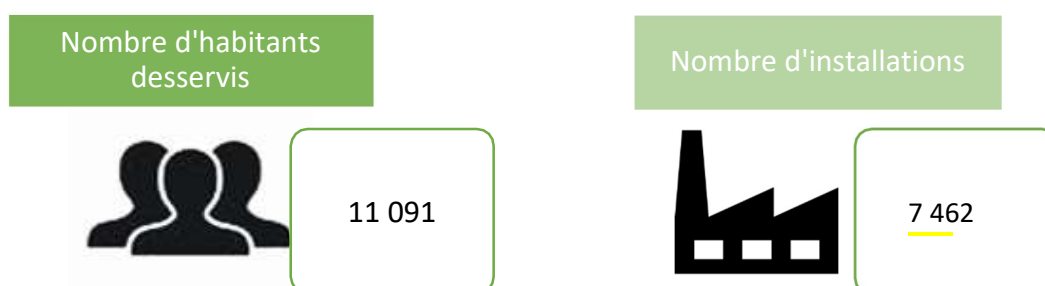
STEP : Station d'épuration

SIG : Système d'Information Géographique

Chiffres clés du service d'assainissement collectif



Chiffres clés du service d'assainissement non collectif



1. La présentation générale du service

1.1. Le territoire

En 2022, le territoire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes comprend 14 communes pour une population de 28 119 habitants (source INSEE 2020)

Nom de la commune	Population totale
Goulven	451
Guissény	2 030
Kerlouan	2 124
Kernilis	1 448
Kernouës	665
Lanarvily	423
Le Folgoët	3 316
Lesneven	7 506
Ploudaniel	3 868
Plouider	1 869
Plounéour-Brignogan-Plages	1 980
Saint-Frégant	859
Saint-Méen	959
Trégarantec	621
TOTAL CLCL	28 119

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL.

Assainissement collectif

La Communauté de Communes assure la compétence assainissement collectif sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

- En régie sur l'ensemble des communes depuis le 01/01/2022.
- Les effluents de la zone Sud de Ploudaniel sont traités par la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas. Un quartier de la zone Ouest est traité par la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Assainissement non collectif

La Communauté de Communes exerce la compétence depuis février 2005. Elle assure le contrôle des assainissements non collectifs du territoire, au titre des :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.
- Contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans.
- Contrôle avant-vente.
- Conseil / accompagnement en mise en conformité.

La compétence eaux pluviales n'a pas été transférée à l'EPCI et reste exercée par chaque commune sur l'ensemble du territoire. Elle est financée par leur budget général.

1.2. Les missions du service d'assainissement

La Communauté de Communes a compétence pour l'organisation de ces services publics sur le territoire des communes adhérentes.

Elle a qualité notamment pour :

- Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement
- Etablir le règlement du service
- Fixer le prix de l'assainissement
- Contrôler les assainissements non collectifs et accompagner les usagers dans les mises en conformités
- Contrôler les raccordements à l'assainissement collectif

1.2.1. Le service public de l'assainissement

- **La collecte et le transport des eaux usées :**

La CLCL assure la collecte des effluents des abonnés via les réseaux d'assainissement. Ces réseaux sont de type "séparatif" ne récupérant que les effluents organiques.

Une fois collectées, les eaux usées produites par les usagers sont transportées vers les installations de traitement.

Les communes concernées par l'assainissement collectif sont les suivantes :

- Lesneven
- Le Folgoët
- Ploudaniel
- Plouider
- Plounéour-Brignogan-Plages²
- Goulven
- Guissény
- Kerlouan

- **L'épuration :**

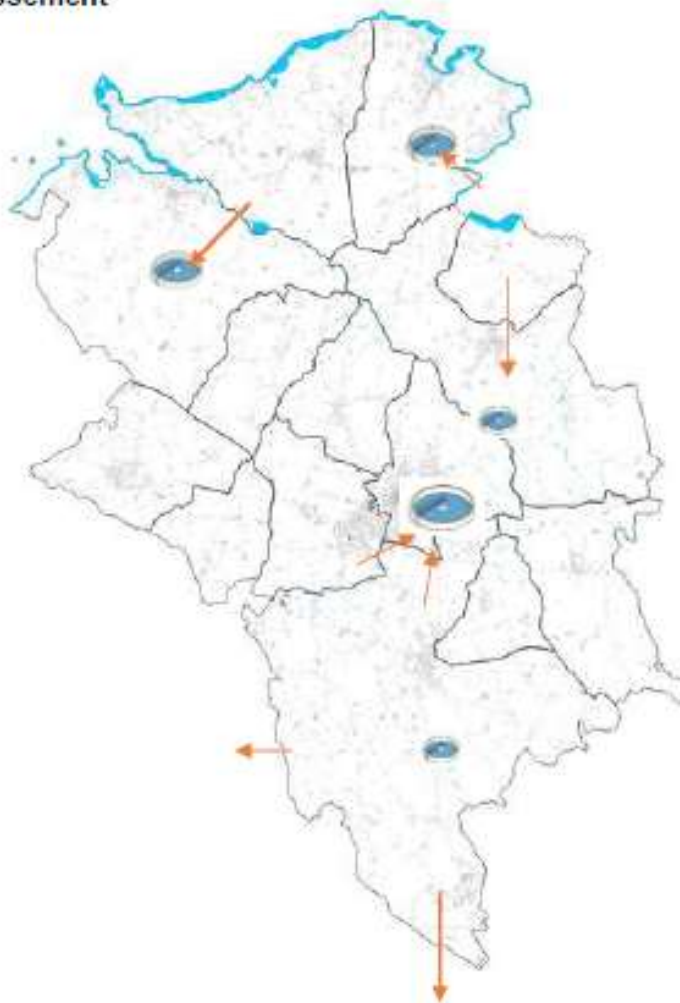
La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de 5 stations d'épuration, qui traitent l'ensemble des effluents produits par ses habitants hormis La zone Sud de Ploudaniel et un quartier de la zone ouest, soit une capacité de traitement nominale cumulée de 26 450 équivalents-habitants.

Les communes de Kernouës, Kernilis, Lanarvily, Saint Méen, Saint Frégant et Trégarantec n'ont pas d'assainissement collectif en 2022.

1.3. Les modes de gestion

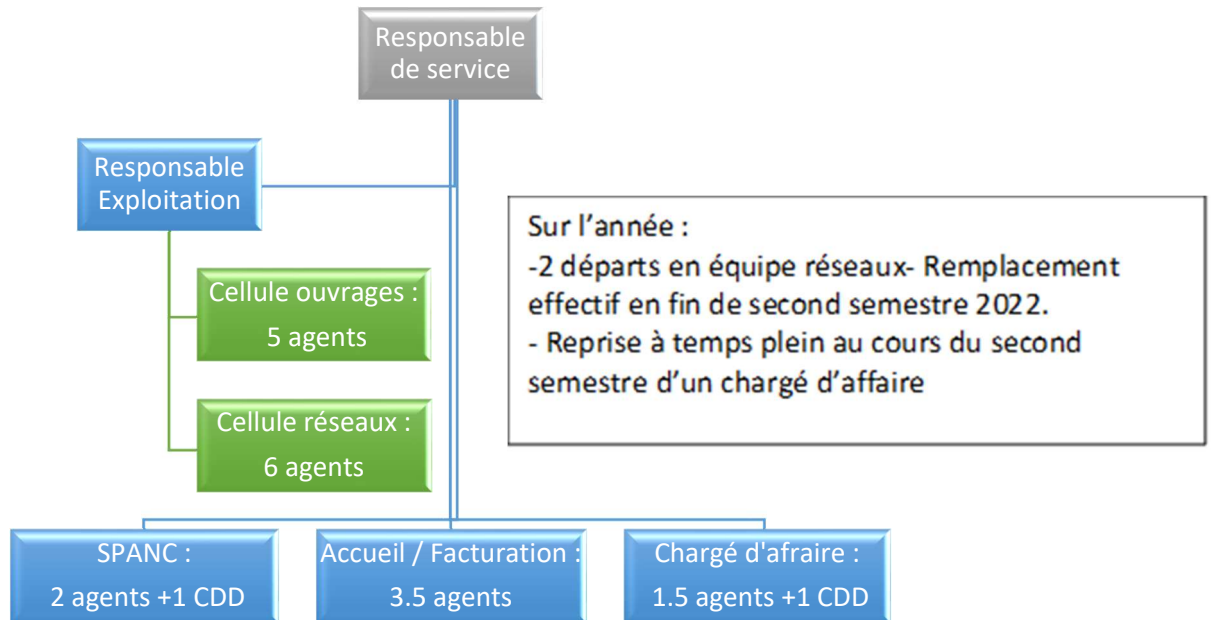
Mode de gestion : 100 % régie

Schéma assainissement



La totalité du territoire est en régie communautaire depuis le 01/01/2022.

Cette régie a été créée le 1^{er} janvier 2020 et est composée d'un effectif de 22 agents dédiés à l'exploitation de l'assainissement collectif et à la gestion clientèle, à l'assainissement non-collectif et à l'eau potable :



1.4. Bilan annuel d'activité

L'année 2022 est marquée par la reprise en régie du système d'assainissement de Plouider.

Les faits marquants organisationnels sont :

- Finalisation du schéma directeur assainissement ;
- Recherche amont des micro polluants significatifs sur le système d'assainissement Lesneven - Le Folgoët ;
- Déploiement de l'outil « R spac » pour les contrôles assainissement, ceci afin de mettre en place un suivi efficient ;
- Déploiement de la politique de pénalités pour les ANC pollueurs ;
- Déploiement de l'outil GMAO pour la gestion des stocks au niveau des ouvrages ;
- La création du cahier des charges pour les postes de relevage ;
- La mise en place du protocole d'alerte pour les déversements du système d'assainissement ;
- La création d'un accord cadre pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées ;
- L'intégration des passages de caméra dans le SIG.

Le conseil d'exploitation s'est réuni à 5 reprises : son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la régie, d'échanger sur les problématiques rencontrées, pour en référer ensuite au Conseil communautaire qui reste l'organe décisionnel. Le rôle du conseil d'exploitation est donc consultatif.

Le conseil d'exploitation est formé d'élus, d'une association représentant les usagers, de membres extérieurs compétents et d'agents communautaires.

Sur le plan comptable, la régie communautaire dispose d'un budget annexe avec une trésorerie distincte de celle de la Communauté de communes.

Pour les années à venir afin de renforcer le service assainissement, la CLCL prévoit :

- Valider le Schéma Directeur d'Assainissement et le plan de zonage et déployer le programme d'investissement;
- Acquérir un outil pour produire les rapports de fonctionnement annuels, les diagnostics permanents, les dépôts mensuels des fichiers réglementaires (format SANDRE) des systèmes d'assainissement en version web ;
- Effectuer la refonte complète de la supervision et son accessibilité à chaque poste de travail ;
- Lever les non-conformités réglementaires sur la mesure des volumes surversés ;
- Améliorer le niveau de connaissance des réseaux (numérisation des plan relevés terrain, matériaux, diamètres, profondeur...)
- Supprimer un point de déversement régulier sur le système d'assainissement de Lesneven Le Folgoët (Place des Douves).
- Définir un tarif de convergence des redevances d'assainissement collectif

Concernant l'exploitation, les faits marquants de 2022 sur l'assainissement collectif sont :

Lieu	Faits marquants 2022
Système d'assainissement Lesneven- Le Folgoet	Contrôle des points R1
	Absence de dépassement de la charge entrante
	Remise en état du dégrilleur de la STEP
	Remise en état des équipements du poste de recirculation de la STEP
	Mise en place de sonde piezo pour piloter 2 PR + creation d'un intersites (kerargroas et petit Cleusmeur)
	Renouvellement reseau Quartier des Oiseaux Le Folgoët
Système assainissement Ploudaniel	Reprise des départs de refoulements du PR Aber wrac'h
	Diagnostic génie civil bache de stockage des boues
	Renouvellement tronçons Cité des Légendes
Système assainissement Brignogan	Remise en état du moteur d'un aérateur de la STEP
	Commande d'un debit mètre Transfert effluents Plounéour Trez
Système Assainissement Guisseny/Kerlouan	Mise en place de barre anti chutes sur 5 postes de relevage
	Mise à niveau réglementaire de la supervision réseau
	Renouvellement des sondes de déversement
	Renouvellement d'un tronçon Route de Kerlouan à Guissény
Système d'assainissement de Goulven / Plouider	Renouvellement d'un préleveur
	Diagnostic bache de stockage boues
	Mise en service du reseau de Goulven

1.5. Les usagers du service

Population desservie

Sur la base d'une estimation de 1.9 habitants par bâti desservi, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est répartie comme suit :

Communes	Population desservie		
	2020	2021	2022
Lesneven	7068	7 228	7129
Le Folgoet	2242	2 278	2405
Brignogan	1217	1 260	1292
Plounéour Trez	535	515	526
Kerlouan	530	621	1109
Guissény	1094	1 336	1603
Ploudaniel	1700	1 732	1845
Plouider	775	883	931
Goulven			179
Total	15 436	15 853	17 024

NB : inclus résidence secondaire.

Abonnées du service d'assainissement collectif

On distingue plusieurs types d'abonnés pour le service de l'assainissement collectif. En effet, les usagers de l'assainissement peuvent se trouver dans des situations différentes par rapport au réseau de collecte des eaux usées. On distingue alors :

- les usagers « non raccordables » au réseau de collecte, pour des raisons de non-desserte par le réseau ou pour des raisons techniques. Ces usagers sont classés en zone d'assainissement non collectif et ne sont pas redevables de la redevance assainissement collectif,
- les usagers « raccordés » au réseau d'assainissement collectif,
- les usagers « raccordables, mais non raccordés ». Les abonnés de ces logements ont une obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après pose du collecteur qui les dessert. L'utilisateur est facturé de la redevance d'assainissement collectif à compter du raccordement effectif. Dépassé le délai de 2 ans, si l'utilisateur n'est pas raccordé à l'assainissement collectif la redevance d'assainissement collectif peut être majorée à 100% sous forme de pénalité.

Le nombre d'abonnés (contrats actifs) du service d'assainissement collectif est de 8960 en 2022.

Communes	Abonnés		
	2020	2021	2022
Lesneven	3 720	3 804	3 752
Le Folgoet	1 180	1 199	1 266
Brignogan	641	663	680
Plounéour Trez	282	271	277
Kerlouan	279	327	584
Guissény	576	703	844
Ploudaniel	895	912	971
Plouider	408	447	490
Goulven			94
Total	8 126	8 326	8 960

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51.2 abonnés/km au 31/12/2022.

En 2022, 4 autorisations de déversement d'effluents [D202.0] existent sur le territoire.

Les usagers en Assainissement Non Collectif (ANC)

On dénombre, fin 2022, 7 462 assainissements individuels.

Ces équipements font l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement par le service Eau & assainissement tous les 8 ans ainsi que d'un contrôle spécifique en cas de vente du bien immobilier. Approximativement 50% des installations d'ANC du territoire sont non conformes. Fin 2022, on dénombre environ 286 ANC non conformes avec pollution (contre 478 identifiés fin 2021).

Cette amélioration résulte :

- Des extensions de réseau sur Guissény, Kerlouan et Goulven
- Du plan d'action spécifique pollueurs mis en œuvre

L'activité du service en 2022 a été la suivante :

Type de contrôle	2019	2020	2021	2022
Conception	131	133	155	185
Réalisation	192	96	109	142
Bon fonctionnement	598	434	457	903 dont 76 pénalités non annulées
Vente	183	148	172	135
Vente + CBF	781	582	647	1 038

Pour respecter le cycle de 8 ans, il faut en moyenne réaliser 83 contrôles de bon fonctionnement /mois. La moyenne observée jusqu'à 2021 était de 52. Elle est de 86.5 en 2022.

Le service est composé en 2022 de 2.75 ETP contrôleurs, suite à une embauche en CDD dans le cadre du plan d'action pollueurs.

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se base sur la consommation d'eau potable.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est **de 69 m³/abonné/an** au 31/12/2022.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 622 800 m³ en 2022.

Volumes assujettis (m ³)	2020	2021	2022
Lesneven	247 710	279 009	282 453
Le Folgoet	84 022	110 042	96 365
Brignogan	26 543	49 998	54 399
Plounéour Trez	18 533	18 380	
Kerlouan	20 153	21 944	27 452
Guissény*	35 734	40 872	45 055
Ploudaniel	91 222	91 631	93 139
Goulven			2 033
Plouider	Non connu	35 898	21 904
Total	493 937	647 774	622 800

- Y compris 3 1080 m³ pour Plouguerneau
- Y compris le volume de Ploudaniel déversé sur les stations d'épuration de Landerneau et Le Drennec
- Les volumes de Plouider et Goulven sont sous-estimés car relève de 6 mois.

1.6. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées (les données sont extraites du SIG communautaire) :

Système	Linéaire réseaux eaux usées séparatifs (km)	postes de relevages	Station d'épuration	branchements (km)
Lesneven – Le Folgoët	71.9	13	Lesneven	8.63
Guissény - Kerlouan	32,713	36	Guissény	5,28
Ploudaniel	26.8	8	Ploudaniel /Lesneven /Landerneau /Le Drennec	5,75
Plounéour-Brignogan-Plages	24,78	11	Brignogan	2,8
Plouider - Goulven	17.12	3	Plouider	3,3
TOTAL	173.38	71*		25.76

Intégration dans le patrimoine du poste de relevage Penfrat 2 sur la zone de Mescoden (rétrocession de la CAPLD).

Mise en service des Postes de relevage de « Ty Poas » et « le Bourg » à Goulven.

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

La longueur du linéaire de réseau et de branchements est sous-estimée :

- Réseaux de Guissény /Kerlouan pas encore totalement intégrés sous le SIG
- Peu de branchements cartographiés (les nouveaux branchements sont systématiquement cartographiés)

Un important travail à réaliser pour déterminer les matériaux et les diamètres.

Pour rappel, le service doit répondre avant fin 2026 à une géolocalisation en classe A.

Commune	EU					
	Conduites principales en mètres	Branchements en mètres	% de matériaux renseignés	%de diamètres renseignés	% d'années de pose renseignées	% de période renseignée
Goulven	6 822	894	100%	100%	100%	100%
Guissény	21 648	3 465	45%	54%	27%	27%
Kerlouan	11 064	1 815	47%	49%	38%	34%
Le Folgoët	20 021	4 493	35%	60%	68%	62%
Lesneven	51 884	4 135	21%	73%	44%	43%
Ploudaniel	26 863	5 753	36%	56%	93%	93%
Plouider	10 296	2 406	100%	69%	41%	41%
Plounéour-Brignogan-Plages	24 782	2 802	29%	45%	69%	69%
Total	173 380	25 762	52%	63%	60%	59%

1.7. La collecte des eaux usées

1.7.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau : évolution

Linéaire de réseau hors branchements (km)	2021	2022
Lesneven	50,3	51,9
Le Folgoët	19,3	20
Plounéour-Brignogan-Plages	24	27,8
Kerlouan	10,7	11
Guissény	21,7	21,7
Ploudaniel	25,8	26,9
Plouider	9,8	10,3
Goulven		6,8
Total	161,7	176,4

Hormis les extensions de réseaux de Guissény Kerlouan qui ne sont pas encore totalement intégrées, les évolutions du linéaire sont à mettre en lien avec la création de lotissements privés dont les réseaux sont rétrocédés au domaine public.

Branchements

Suivi des branchements	2020	2021	2022
Nbre de branchements	8 126	8 507	9 016

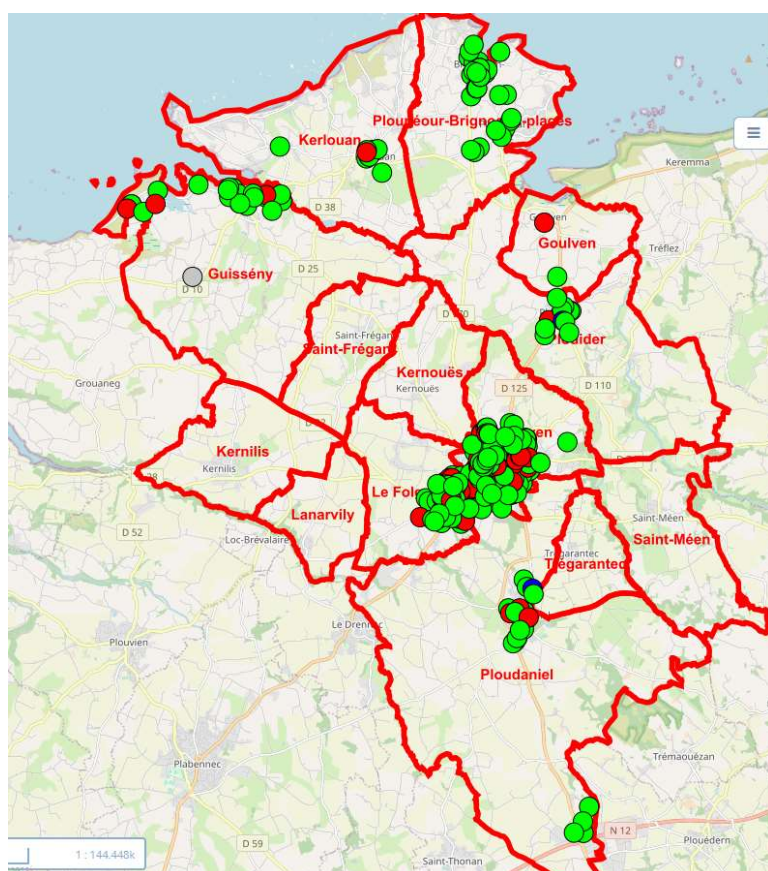
Par défaut, il est comptabilisé un branchement par abonné. Ce chiffre est légèrement sur-estimé du fait de l'individualisation du comptage.

Le détail des contrôles de bon raccordement réalisés en Régie :

	2020			2021				courrier relance	2022				
	CC	CV	total	CC	CV	CV relance pollueur	total		CC	CV	CV relance pollueur	total	courrier relance
janvier	15	3	18	22	0		22		13	0	13	26	0
février	16	3	19	20	2		22		16		20	36	
mars	12	1	13	23	2		25		20		11	31	10
avril			0	25	3		28		31		7	38	
mai	15		15	18	1		19	42	33	1	4	38	
juin	25	1	26	28	2	8	38	50	19		3	22	
juillet	30	5	35	27	3	9	39	40	17		2	19	10
août	20	1	21	15	1	11	27	50	22	4		26	16
septembre	20	3	23	19	4	10	33	10	23	7	1	31	11
octobre	27	1	28	29	2	12	43	40	21	4	3	28	9
novembre	18	3	21	12	0	9	21	38	16	1	5	22	
décembre	13	1	14	24	1	18	43	31	15	2	2	19	
Total	211	22	233	262	21	77	360	301	246	19	71	336	56

En cours d'année 2022, la saisie des bilans a été basculée sur R spac (outil de gestion).

Ceci permet d'assurer un suivi des raccordements non conformes par un report sur la cartographie, la gestion des relances et l'application des pénalités (non-conformité et non raccordés).



Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

En prenant en compte les branchements mis en service jusqu'au 31/12/2022, le taux est de 97.2 % (9 273 raccordables – 9 016 raccordés).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La connaissance patrimoniale en assainissement est identifiée comme un axe d'amélioration. Ce taux est actuellement de 45/120 en 2022 (en augmentation légère) du fait du travail d'enquête sur les réseaux (schéma directeur) et de la définition d'un plan pluriannuel de travaux.

	Points maximum	Points obtenus
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie B		
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		
Partie C		
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15	0
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL	120	45

1.8. Le traitement des eaux usées

Ouvrages d'épuration

Le traitement des eaux usées de la Communauté de communes est réalisé sur 5 stations d'épuration.

Station d'épuration	Année de mise en service	Capacité de traitement	Débit nominal
LESNEVEN	1995	13 500 eq Hab	2 600 m ³ /j
PLOUIDER	2011	1 850 eq Hab	333 m ³ /j
BRIGNOGAN	1989	3 000 eq Hab	550 m ³ /j
GUISSENY	2018	6 000 eq Hab	1 100 m ³ /j
PLOUDANIEL	2011	2 100 eq Hab	465 m ³ /j

Une analyse de risque de défaillance a été réalisée sur les stations de Ploudaniel, Lesneven et Brignogan, en respect de l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette analyse a été réalisée par Altéreo. Les conclusions alimentent le plan pluriannuel d'investissement.

Station de Lesneven	2019	2020	2021	2022
Débit nominal (m ³ /j)	2 600	2 600	2600	2600
Débit entrant (m ³ /j)	1 596	1 992	1670	1307
Taux de charge hydraulique (%)	61%	77%	64 %	50%
Charge nominale DBO5 (kg/j)	810	810	810	810
Charge DBO5 entrante (kg/j)	396,7	346	381	370
Taux de charge polluante (%)	46%	43%	47%	46 %

Station de Ploudaniel	2019	2020	2021	2022
Débit nominal (m ³ /j)	465	465	465	465
Débit entrant (m ³ /j)	289	361	335	242
Taux de charge hydraulique (%)	62%	78%	72%	52 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	126	126	126	126
Charge DBO5 entrante (kg/j)	58,4	54	54	61.5
Taux de charge polluante (%)	46%	43%	43%	49 %

Station de Plouider	2019	2020	2021	2022
Débit nominal (m ³ /j)	333	333	333	333
Débit entrant (m ³ /j)	94	90	93	108
Taux de charge hydraulique (%)	29%	27%	28%	32 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	111	111	111	111
Charge DBO5 entrante (kg/j)	41	36,9	38,4	52.7
Taux de charge polluante (%)	36,9%	33 %	35%	48 %

Station de Brignogan	2019	2020	2021	2022
Débit nominal (m ³ /j)	550	550	550	550
Débit entrant (m ³ /j)	360	361	345	282
Taux de charge hydraulique (%)	65%	65%	63%	51 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	180	180	180	180
Charge DBO5 entrante (kg/j)	68,1	67,3	71.06	66.5
Taux de charge polluante (%)	38,10%	37,00%	39,5 %	37 %

Station de Guisseny	2019	2020	2021	2022
Débit nominal (m ³ /j)	1100	1100	1100	1100
Débit entrant (m ³ /j)	255	363	388	371
Taux de charge hydraulique (%)	23,18%	33,00%	35,2 %	34 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	360	360	360	360
Charge DBO5 entrante (kg/j)	NC	43	58	73.4
Taux de charge polluante (%)	NC %	12,00%	16,1%	20.4 %

Performance du système épuration

- **Efficacité épuratoire des stations :**

Efficacité épuratoire - Station de LESNEVEN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20/25	1.7/2.3	1.8/2.2	1.9/2.2
Rendement épuratoire DBO5 (%)	97%/95%	99.4%/98.9%	99.3%/98.8%	99.3%/99.2
Concentration DCO en sortie (mg/L)	80/90	21.1/24	25.5/26.2	24.5/23.1
Rendement épuratoire DCO (%)	93%/90%	97.3%/95.7%	96.5%/94.9%	96.5/96.4
Concentration MES en sortie (mg/L)	30/35	3.1/4.9	3.1/4.9	5.4/4.5
Rendement épuratoire MES (%)	96%/90%	99.3%/98.2%	99.2%/98.2%	98.7/98.8
Concentration NGL en sortie (mg/L)	10/15	5.1/7.4	3.4/6.9	5.2/8.7
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%	94.1%/88.3%	95.5%/87.1%	94.3/86.5
Concentration NTK en sortie (mg/L)	8/10	1.6/2.2	1.5/1.7	1.8/1.2
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%	98.2%/96.5%	98.2%/96.6%	98/96.5
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	0.8/0.7	0.7/0.8	0.7/0.8
Rendement épuratoire Pt (%)	95%	94.8%/90.7%	92.9%/87.6%	94.6*92.1
Conformité à l'arrêté préfectoral	100 %	100 %	100%	100 %

Effacité épuratoire - Station de Ploudaniel	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	1.7	0.8	2.5
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%	99%	98.7%	99
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	19.3	8.1	22.8
Rendement épuratoire DCO (%)	90%	95%	94.7%	96
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	4.6	1.8	5.4
Rendement épuratoire MES (%)	95%	98%	97.8%	98.2
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	5	1.6	5.6
Rendement épuratoire NGL (%)	90%	90%	90.6%	91.6
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	1.5	0.6	2
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	97%	96.6%	96.9
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1.3	0.4	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	85%	80%	81.2%	85.3 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		83%	83%	100 %

Effacité épuratoire - Station de Plouider	Seuil préfectoral	arrêté	2021	2020	2022
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25		3.1	3.0	2.3
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%/90%		99.2%/99.4%	99.2%/99.3%	99.6 % / 99.5 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90		23.1	26.7	28.6
Rendement épuratoire DCO (%)	90%/80%		98.2%/97.6%	97.4%/96.9%	97.5% / 97.5%
Concentration MES en sortie (mg/L)	35		3.7	4.5	6.1
Rendement épuratoire MES (%)	95%/90%		99.6%/99%	98.1%/98.7%	99.3 % / 98.6%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15/20		3.9/6.2	3.8/5.7	5.1/10.1
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%		96.5%/93.6%	96.5%/93.7%	96.1 %/ 87.4 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10		2.7	2.4	3
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%		97.4%/97.8%	98.5%/96%	97.4 %/ 96.9%
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2		1	0.9	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	90%/80%		93.3%/92.1%	93.4%/88.6%	93% / 85.4
Conformité à l'arrêté préfectoral			100,00%	100,00%	100 %

Efficacité épuratoire - Station de GUISSENY	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20	1.4	2.6	1.7
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%	99%	97.9%	99.2 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	14,5	18.6	20
Rendement épuratoire DCO (%)	90%	96%	94.5%	96.2 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	3.7	4.1	6.1
Rendement épuratoire MES (%)	95%	98%	97.9%	97.9
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	4.2	2.2	2.8
Rendement épuratoire NGL (%)	90%	90.5%	94.7%	98.8 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	1.2	1.2	1.8
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	98%	97.2%	97.2 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	0.7	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	85%	83%	86%	85 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		83.3%	100%	100 %

Efficacité épuratoire - Station de BRIGNOGAN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	4	2.9	3
Rendement épuratoire DBO5 (%)	94%	98,8%	98.4%	98.8 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	27,3	29.4	33.3
Rendement épuratoire DCO (%)	91%	94,7%	93.4%	95.1 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	6,8	6.2	7.3
Rendement épuratoire MES (%)	97%	98,7%	97.8%	98 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	7,1	5.7	5.9
Rendement épuratoire NGL (%)	85%	89,1%	88.5%	90.4 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	3,1	1.9	1.9
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	96,6%	96.2%	97.1 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	1.1	1.1
Rendement épuratoire Pt (%)	90	86,9%	81.7%	87.8 %
<u>Conformité à l'arrêté préfectoral</u>		83,3%	83.3%	83.3 %

Le rendement sur le phosphore est difficilement atteignable

- **Conformité des équipements et des performances épuratoires *:**

	2020	2021	2022
Conformité du système de collecte			
Station de Lesneven	NC	NC	NC
Station de Ploudaniel	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC	C
Station de Brignogan	NC	C	C
Conformité du système de traitement			
Station de Lesneven	C	C	C
Station de Ploudaniel	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C
Station de Guissény	C	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C
Conformité globale			
Station de Lesneven	NC	NC Locale	NC ERU
Station de Ploudaniel	C	NC Locale	C
Station de Plouider	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC locale	C
Station de Brignogan	NC	C	C

***BRIGNOGAN :**

Comme le souligne le rapport annuel 2022 du SEA le fonctionnement technique de la station est globalement satisfaisant.

Le bilan annuel de la DDTM est le suivant :

Système de collecte :

1 déversement de 55 min au droit du poste de relevage de Ludi Park

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	210 Kg/ j de DBO5 (117 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	NON
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2023	795 M 3 / j (+45 %)

Au niveau documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	NON – à réaliser avant le 31/12/2024	Bilan à transmettre après validation du schéma directeur
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant 31/12/2024	Démarche en cours pour acquisition d'un outil permettant d'élaborer ce diagnostic à partir des différentes sources de données

Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	Manuel en attente de signature par AELB
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre possible, calcul théorique de volume en cours
Transmissions données à Service Eau France	NON depuis 2014	La CLCL a un compte depuis 2020, données transmises depuis 2020

GUISSENY :

Comme le souligne le rapport annuel 2022 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur. Le nombre de raccordement s'est accéléré en 2022.

Systeme de collecte : Les points A1 et R1 identifiés comme pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur sont suivis en autosurveillance. Un premier contrôle externe a mis en évidence des dysfonctionnements (absence de remontées dans la supervision). Les actions correctives sont en cours. Un nouveau contrôle sera planifié début 2023 ;

Nombre de déversements points A1	0
Nombre de déversements points R1	0

Systeme de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	93 Kg/ j de DBO5 (26%)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI

Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	NON
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2023	1304 M3 / j (+45 %)

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	NON – à réaliser avant le 31/12/2023	Bilan à transmettre à l'issu du schéma directeur.
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant le 31/12/2024	Démarche en cours pour acquisition d'un outil permettant d'élaborer ce diagnostic à partir des différentes sources de données
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	Manuel en attente de signature par AELB
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre possible, calcul théorique de volume en cours
Transmissions données à Service Eau France	NON depuis 2017	La CLCL a un compte depuis 2020, données transmises depuis 2020

PLOUDANIEL :

Comme le souligne le rapport annuel 2022 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Système de collecte :

Nombre de déversements points A2	1	Rupture d'alimentation électrique le 23/02/2022
Nombre de déversements points R1	1	Rupture d'alimentation électrique le 17/03/2022

Conformité du système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	76 Kg/ j de DBO5 (60%)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	1
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2023	569 M3 / j (+24 %)

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	NON – à réaliser avant le 31/12/2023	Bilan à transmettre à l'issu du schéma directeur.
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant le 31/12/2024	Démarche en cours pour acquisition d'un outil permettant d'élaborer ce diagnostic à partir des différentes sources de données

Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	Manuel en attente de signature par AELB
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre possible, calcul théorique de volume en cours
Transmissions données à Service Eau France	NON depuis 2013	La CLCL a un compte depuis 2020, données transmises depuis 2020

PLOUIDER :

Comme le souligne le rapport annuel 2022 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Nombre de déversements points R1	0
----------------------------------	---

Conformité système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	79 Kg/ j de DBO5 (71%)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2023	333 M3 / j (+24 %)

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	NON – à réaliser avant le 31/12/2025	Bilan à transmettre à l'issu du schéma directeur
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre possible, calcul théorique de volume en cours
Transmissions données à Service Eau France	OUI	

LESNEVEN

Comme le souligne le rapport annuel 2022 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante et n'a pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.

Système de collecte :

Nombre de déversements points A1	24	Place des Douves
Nombre de déversements points R1	10	

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	635 Kg/ j de DBO5 (78%)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI

Respect des prescriptions locales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2023	3151M3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	NON – à réaliser avant le 31/12/2021	Bilan à transmettre à l'issu du schéma directeur
Diagnostic permanent	NON- à réaliser avant le 31/12/2021	Démarche en cours pour acquisition d'un outil permettant d'élaborer ce diagnostic à partir des différentes sources de données
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	OUI	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Non transmission des volumes car pas de mise en place de débitmètre possible, calcul théorique de volume en cours

Production de boues, déchets et autres sous-produits

		2020	2021	2022
Production de boues - Station de Lesneven	Matières sèches évacuées (TMS)	146.3	135.48	151.6
	Valorisation des boues	Compostage (100%)	Compostage (100%)	Compostage (100%)
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%
Production de boues - Station de Plouider	Matières sèches évacuées (TMS)	10.8	16.03	12.4
	Valorisation des boues	Compostage (100%)	Compostage (100%)	Compostage (100%)
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%
Production de boues - Station de Ploudaniel	Matières sèches évacuées (TMS)	26.4	23.23	26.6
	Valorisation des boues	Compostage (100%)	Compostage (100%)	Compostage (100%)
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%
Production de boues - Station de Guissény	Matières sèches évacuées (TMS)	22.7	28.69	39.2
	Valorisation des boues	Compostage (100%)	Compostage (100%)	Compostage (100%)
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%
Production de boues - Station de Brignogan	Matières sèches évacuées (TMS)	22.8	17.31	23.8
	Valorisation des boues	Compostage (100%)	Compostage (100%)	Compostage (100%)
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%

La STEP de Lesneven accueille les boues liquides de la STEP de Brignogan et les boues centrifugées de Guisseny.

1.9. Les interventions et travaux sur le territoire

Intervention d'entretien du réseau

- **Curage des réseaux et désobstructions**

Dans l'attente des résultats de l'étude de schéma directeur peu de curages préventifs ont été réalisés. Désobstruction de branchements ou réseaux : 23 interventions pendant les heures ouvrées, 6 en astreinte.

Inspections télévisées : 13 km inspectés dans le cadre du schéma directeur.

Curages :

- Curage de l'ensemble des postes de relevage deux fois par an.
- Pas de curage préventif.

Le service va en 2023 réfléchir à l'identification sur cartographie aux points sensibles nécessitant en curage préventif. Par ailleurs, les interventions de curage correctif (réseaux et branchements) seront également saisies sous le SIG pour historisation.

Renouvellements des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022
Linéaire renouvelé (ml)	200	1 060
Taux de renouvellement moyen sur 5 ans ⁶ [P253.2]	Non calculable	Non calculable

Renouvellement en 2022 :

Quartier des Oiseaux – Le Folgoët : 660 ml

Cité des Légendes - Ploudaniel : 84 ml.

Route de Kerlouan – Guissény : 316 ml

Travaux sur le réseau

- **Extension du réseau de collecte des eaux usées**

Absence d'extension en domaine public.

- **Branchements neufs réalisés hors lotissement.**

	2020	2021	2022
Nbre branchements	20	44	41

Stabilité des créations de branchements d'eaux usées hors lotissement. Marché de sous-traitance

permettant de garantir :

- Personnel habilité à intervenir sur réseau amianté
- Une réfection définitive de chaussée dans des délais raisonnables après travaux
- Un récolement et donc un report sur le SIG.

1.10. Démarche Développement Durable

Depuis la prise de compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, les mesures en faveur du Développement Durable se mettent en place notamment parmi les points suivants :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompes quand cela est possible, ... pour réduire les consommations électriques ;
- Suivi rigoureux des performances des stations d'épuration pour veiller au respect des normes de rejet requises par la réglementation, optimisation à poursuivre par l'utilisation de sondes redox sur les stations d'épuration de type boues activées ;
- Instrumentation des surverses de postes de refoulement pour quantifier précisément tout déversement au milieu naturel et agir plus rapidement ;
- Profil de baignade des plages de Lerret, La Croix et Barrachou mettant en évidence l'apport des effluents domestiques et l'intérêt des extensions de réseau réalisés sur les communes de Guissény et Kerlouan ;
- Identification des ANC polluants et la mise en place des pénalités associées et mise en place progressive d'un plan d'actions de mise en demeure des usagers polluants.

1.11. Le service aux usagers

La gestion clientèle est assurée par le service de l'eau et de l'assainissement de la CLCL sur l'ensemble du territoire.

Conditions d'accueil de la clientèle

- L'accueil physique est positionné au siège de la communauté de communes.
Les horaires d'accueil sont les suivants :
lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30
Fermé le jeudi matin
- L'accueil téléphonique est positionné au siège de la communauté aux mêmes horaires que l'accueil physique.
- Ces deux positions d'accueil gèrent également des demandes par mails.

Gestion clientèle

• Les réclamations

Le taux de réclamations [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

À noter que pour le périmètre en régie, le service a mis en place progressivement un outil de traçabilité sur l'année 2020.

Le taux 2021 est de 2.49, en très légère baisse par rapport à 2020 (2.52)

En total 41 réclamations, hors réclamations sur les tarifs

Cet indicateur est obligatoire uniquement si le présent rapport est soumis à validation par la CCSPL.

• Les impayés

	2020	2021
Taux d'impayés sur les factures de l'année [P257.0] (en %)	3.96%	1.72 %

Soit 47 579.99 euros (y compris forfait travaux et prestations)

Le montant se détaille comme suit :

- Impayés contrôles SPAC : 445.94 euros
- Impayés contrôle SPANC : 3 085 euros
- Impayés forfait raccordement et PFAC : 34 577,3 euros
- Impayés redevances assainissement : 9 471.85 euros

• Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

	2021	2022
Nombre d'abandons de créances	1	2
Montant des abandons de créances [P109.0]	857,70 €	703.14 €
Admission en non valeurs		6 444.97 €

La CLCL ne réalise pas de versement à un fond de solidarité.

2. Le prix du service de l'assainissement

2.1. Les modalités de tarification

➤ Les tarifs

Les élus communautaires votent les tarifs applicables au budget assainissement sur l'ensemble de la CLCL dans le but :

- De financer le service
- D'équilibrer le budget
- De permettre la réalisation des investissements nécessaires

Les élus souhaitent mettre en place un tarif de convergence sur l'assainissement pour disposer d'une ou plusieurs zones de tarifs sur la CLCL.

➤ Part communauté de Communes

Le Conseil communautaire fixe chaque année le montant de la part Communauté de Communes applicable à chaque m³ consommé et à chaque abonné du service. Elle permet d'équilibrer le budget « assainissement » de la Communauté de Communes pour financer les investissements nécessaires au développement du service.

➤ Redevance Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet la préservation des ressources en eau (correspondant à l'ancienne « redevance prélèvement ») et la lutte contre la pollution (correspondant à l'ancienne « redevance pollution »).

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les Communautés de Communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,00 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

2.2. Le prix de l'assainissement collectif

2.2.1. La facture 120m3

Plounéour-Brignogan-Plages :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	85,7900	1 u.	85,79	8,58 (10%)	94,37
Consommation	1,6200	120 m ³	194,40	19,44 (10%)	213,84
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
Sous total assainissement					308,21

Goulven :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,0000	1 u.	116,00	11,6 (10%)	127,60
Consommation	1,6230	120 m ³	194,76	19,48 (10%)	214,24
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement			TOTAL T.T.C. (€)		362,96

Guissény :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,3000	1 u.	116,30	11,63 (10%)	127,93
Consommation	1,2600	120 m ³	151,20	15,12 (10%)	166,32
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					315,37

Kerlouan :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,3000	1 u.	116,30	11,63 (10%)	127,93
Consommation	1,2600	120 m ³	151,20	15,12 (10%)	166,32
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					315,37

Le Folgoët :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	15,0000	1 u.	15,00	1,5 (10%)	16,50
Consommation	1,5500	120 m ³	186,00	18,6 (10%)	204,60
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					242,22

Lesneven :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	34,8800	1 u.	34,88	3,49 (10%)	38,37
Conso. tranche 1 (de 0 à 30 m ³)	0,4400	30 m ³	13,20	1,32 (10%)	14,52
Conso. tranche 2 (> 30 m ³)	1,6600	90 m ³	149,40	14,94 (10%)	164,34
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					238,35

Ploudaniel :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	15,0000	1 u.	15,00	1,5 (10%)	16,50
Consommation	1,6200	120 m ³	194,40	19,44 (10%)	213,84
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					251,46

Plouider :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	42,0000	1 u.	42,00	4,2 (10%)	46,20
Consommation	1,3600	120 m ³	163,20	16,32 (10%)	179,52
ORGANISMES PUBLICS	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
sous total assainissement					246,84

2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif

Les études statistiques disponibles auprès de SISPEA :

- en moyenne, sur la France entière, le prix de l'assainissement des eaux usées était de 2,11 € TTC/m³ en 2021

Sur le département du Finistère, le prix de l'assainissement collectif en 2021 est de :

- moyenne départementale : 2,34 €/m³

2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif

La Délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice 2022 est la suivante :

➤ Travaux et prestations :

Coefficient de révision 2022/2021 suivant indice du cout horaire révisé Eau assainissement valeur janvier 2020= 118,4; janvier 2021: 123,7	4,4%			
Coefficient retenu et appliqué par la CLCL	2,0%			
		2020	2021	2022
BRANCHEMENT	Unité	HT	HT	HT
Raccordement au réseau <= 10ml y compris tabouret	u	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Raccordement industriel sous convention Berrou	u			35 000,00 €
Raccordement parc de loisirs du Polder (Guissény/Plouguerneau)	u	626,00 €	626,00 €	626,00 €
le ml > 10ml sur devis				
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) du 01/01/2022 au 31/10/2022	u	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) du 01/11/2022 au 31/12/2022				2 700,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) parc de loisirs du Polder (Guissény/Plouguerneau)	u		501,00 €	501,00 €
CONTRÔLE	Unité	HT	HT	HT
Contrôle de bon raccordement (1ere contre visite incluse)	u	121,00 €		
Contrôle de bon raccordement (1ere contre visite incluse) inférieur à 10 points d'eau	u		121,00 €	121,00 €
Contrôle de bon raccordement (1ere contre visite incluse) supérieur à 10 points d'eau	u		242,00 €	242,00 €
INTERVENTION hors forfait	Unité	HT	HT	HT
Intervention d'un agent Heure Ouvrée - Tarif de M/O	h	38,00 €	38,00 €	38,76 €
Intervention d'un agent Heure Non Ouvrée - Tarif de M/O	h	76,00 €	76,00 €	77,52 €
Engins de chantier (minipelle,...)	h	70,00 €	70,00 €	71,40 €
Passage caméra, hydrocureuse sur devis				

NB: Facturation au taux de TVA en vigueur

➤ Part fixe et part variable en assainissement collectif :

Part fixe Cté (€HT)	Tarif CLCL	Tarif CLCL	Tarif CLCL
	2020	2021	2022
Goulven		116,00 €	116,00 €
Industriel sous convention Berrou		1 740,00 €	1 740,00 €
Le Folgoët	0,00 €	0,00 €	15,00 €
Lesneven	23,45 €	24,16 €	34,88 €
Ploudaniel	0,00 €	0,00 €	15,00 €
Plouider	10,19 €	10,48 €	42,00 €
Plounéour-Brignogan-Plages	85,79 €	85,79 €	85,79 €
Guissény-Kerlouan	116,30 €	116,30 €	116,30 €

Part variable Cté (m3 €HT)	2020	2021	2022
Goulven		1,62 €	1,62 €
Le Folgoët	1,50 €	1,53 €	1,55 €
Lesneven 0-30	0,41 €	0,42 €	0,44 €
Lesneven > 30	1,56 €	1,61 €	1,66 €
Ploudaniel	1,57 €	1,59 €	1,62 €
Plouider	0,29 €	0,30 €	1,36 €
Plounéour-Brignogan-Plages	1,62 €	1,62 €	1,62 €
Guissény-Kerlouan	1,26 €	1,26 €	1,26 €

Début de convergence par la mise en place d'une part fixe sur les communes de Ploudaniel et Le Folgoët.

Reprise de la part délégataire dans le tarif de Plouider.

Tarif de la part variable stable sur les communes de Goulven ; Plouider, Plounéour-Brignogan - Plages

Augmentation entre 3 et 4.8 % des tarifs sur les communes de Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel

➤ Tarifs du SPANC :

Coefficient de révision 2022/2021 suivant indice du cout horaire révisé Eau assainissement valeur janvier 2020= 118,4; janvier 2021: 123,7	4,4%
Coefficient retenu et appliqué par la CLCL	2,0%

Intitulé des tarifs	Tarif 2020	Tarif 2021		Proposition 2022	
	Euros €HT	Variation	Euros €HT	Variation	Euros €HT
Redevance pour diagnostic de l'existant et contrôle de bon fonctionnement y compris lors des ventes	100,00 €	0,00%	100,00 €	2,00%	102,00 €
Redevance pour contrôle de la conception	45,45 €	0,00%	45,45 €	2,00%	46,36 €
Redevance pour contrôle de la réalisation	72,73 €	0,00%	72,73 €	2,00%	74,19 €
Redevance pour inaccessibilité de l'installation	72,73 €	0,00%	72,73 €	2,00%	74,19 €
Redevance pour visite de contrôle refusée ou absences injustifiées au rendez-vous de visite	145,45 €	0,00%	145,45 €	2,00%	148,36 €
Redevance pour contre visite des habitations vendues dans les 12 mois suivant cette dite vente et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation	72,73 €	0,00%	72,73 €	2,00%	74,19 €
Majoration de la redevance ANC tant que les travaux de mise en conformité ne sont pas effectués					400,00%

2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif

Les tarifs sont modifiés le cas échéant par délibération du Conseil communautaire depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020.

2.3. Les éléments financiers du service

Il est à noter que, comptablement, la CLCL dispose depuis le 01/01/2022 d'un budget assainissement, pour les équipements d'assainissement collectif gérés en régie et la gestion des assainissements non collectifs. Le budget de la DSP a été dissous au 31/12/2021.

2.3.1. Les recettes

2.3.1.1. Assainissement collectif

Recettes des redevances perçues auprès des usagers assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent des abonnements et parts variables relatifs à la collecte d'eaux usées.

Périmètre budget assainissement :

2022 : 1 173 813 €

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchement neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service...). Ces recettes sont comptées hors redevance perçues auprès des usagers assujettis.

Budget Assainissement :

Exercice 2022 chapitre 70 budget assainissement	prévu	réalisé
704 - Travaux	331 000 €	381 786,25 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	1 056 920 €	1 173 813,91 €
706121 - Redevance modernisation réseaux	0 €	4 213,41 €
70613 - PFAC	425 000 €	1 067 448,00 €
7062 - Redevance d'assainissement non collectif	120 000 €	135 644,82 €
	1 932 920 €	2 762 906,39 €

2.3.2. Les renouvellements

Renouvellement

La totalité des renouvellements effectués par la CLCL sont comptabilisés en investissement.

2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement)

Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la CLCL.

Le détail des investissements réalisés sur des installations existantes est précisé ci-dessous :

Secteur	Investissement
GUISSENY	Route de Kerlouan - Renouvellement
LE FOLGOET	Quartier des Oiseaux - Renouvellement
PLOUDANIEL	Cité des Légendes - Renouvellement
LESNEVEN	Mise en place de regard d'accès Rue de la Libération – Tranche 1

Secteur	Investissement
Non ventilé	Achat de 2 véhicules
Non ventilé	Achat d'un camion
Non ventilé	Outillage techniciens Assainissement et armoire séchante
Non ventilé	Matériels informatiques service : tablette SPANC
Non ventilé	Barres anti chutes poste de relevage, douche de sécurité, boues
Système Lesneven	Intersite postes de relevage Lesneven
Système Ploudaniel	Portillon sur STEP
Système Lesneven	Portillon sur STEP

Montant total de l'investissement : 650 344 €

Certains dossiers ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès des différents financeurs (agence de l'eau, Région Bretagne, Conseil Départemental).

567 654,99 € ont été perçus par la CLCL au titre de subventions (Agence de l'eau, département, région, DETR, DSIL).

Projets à l'étude et à réaliser pour 2023

Suite à la prise de compétence par la CLCL au 01/01/2020, il a été constaté un manque de connaissances sur l'état patrimonial et la nécessité de disposer d'un plan pluriannuel d'investissement sur le moyen terme. Une étude de schéma directeur a été lancée en 2020. Le plan pluriannuel d'investissement a été validé en conseil d'exploitation fin 2022 et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en 2023.

La convergence tarifaire fera l'objet d'échanges en 2023 au sein des différentes instances.

A ce titre pour 2023, les projets sont les suivants:

Commune	Descriptif
Le Folgoët	PR Kerbriant
Lesneven-Le Folgoët	PR Pen Ar C'Hoat((Mise en place des barres anti-chutes et renouvellement des capot)
Lesneven-Le Folgoët	Réhabilitation des regards identifiés comme dégradés suite aux nuits de sectorisation
Lesneven	Etude de Suppression point A1 déversement Place des Douves
Lesneven	Remplacement des pompes de recirculation et mise en place de variateurs de fréquence(STEP)
Lesneven	Preleveur STEP
Lesneven	Remplacement dégrilleur STEP
Plouider	remplacement brosse dégrilleur STEP
Plouider	Potence avec treuil
Plouider	Preleveur STEP
Plounéour-Brignogan-P	PR Ludi Parc
Plounéour-Brignogan-P	Chantier 7 - Plounéour-Brignogan-Plages - Route de Queran : Renouvellement
Plounéour-Brignogan-P	Chantier 8 - Plounéour-Brignogan-Plages - Rue de Pont ar Groas : Renouvellement
Plounéour-Brignogan-P	Chantier 9 - Plounéour-Brignogan-Plages - Rue de la Corniche : Renouvellement
Plounéour-Brignogan-P	Réparation moteur turbine STEP
	Branchements neufs
	S4W : remplacement S500
	Mise en niveau filière de compostage : murets, protection
	Matériel informatique et téléphonique (STEP)
	Superviseur pc win
	Outillage STEP et divers matériels (voir tableau dess
	6 Sonde piezzo
	2 remorques 750kg STEP (transporter le dégrillage de
	Aménagement Berlingo responsable exploit
	Renouvellement douches de sécurité Plouider

2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)

Etat de la dette

Budget Assainissement :

8 147 169 € d'emprunts à rembourser au 31/12/2022

Répartis sur 23 emprunts ou avances conclus à échéances et taux variés.

ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

➤ Le service d'assainissement collectif

- A. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :** Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)
- B. B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :**
- 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
- Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
- + 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
 - + 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
 - + 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
 - + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
 - + 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
 - + 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux)
 - + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
 - + 10 : localisation et identification des interventions
 - + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
- C. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié :** en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- D. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (arrêté du 2 mai 2007) :** la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
- E. A – Éléments communs à tous les types de réseaux**
- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
 - + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
 - + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
 - + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372- 3 du code des communes
 - + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
 - + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le

milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

- F. **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- G. **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- H. **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- I. **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- J. **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).

Annexe II : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

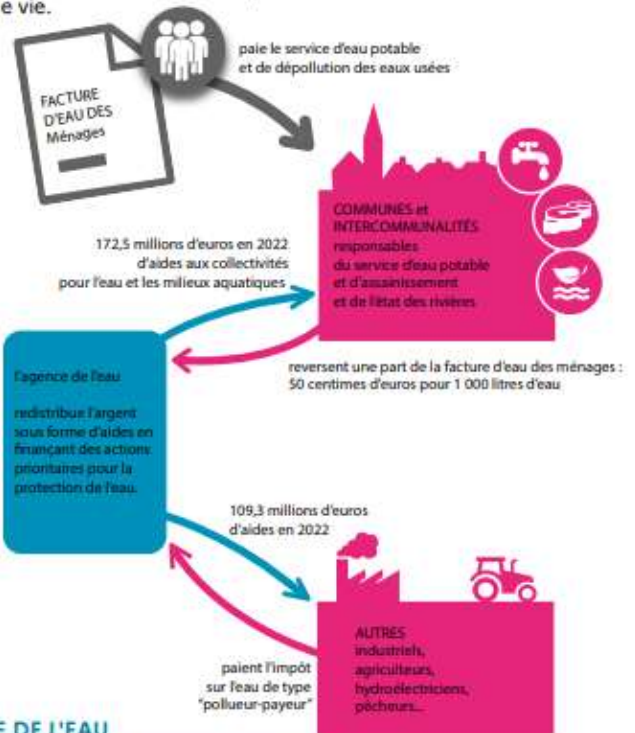
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sepoa) - données agrégées disponibles - 2019.

www.services.eaufrance.fr/docs/SSEP_A_vidéo.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/ppq/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kenais - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 43
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Orléans
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 35)
Truc Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 00 00
ml-orleans@eau-loire-bretagne.fr
→ Site de Le Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 96 96 18
ml-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Coquette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmillat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://www.agence.eau-loire-bretagne.fr) & [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://www.aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/> comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts ➔ bit.ly/Podcasts-Eau



REPUBLICAIN
AGENCES DE L'EAU

Illustration : AEB DCE • mai 2020 • imprimé sur papier PEFC
 Crédits photos : Agences de l'eau - ANR/DRP/Cherbourg - Jean-Louis Dubert

#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh •   